

ses travaux. Et c'est ce qu'a fait l'*Action Sociale* ; c'est aussi ce que fait et ce que fera l'*Action Catholique*.

Pendant que ses confrères défendent le parti dont ils sont les organes ou les amis, pendant qu'ils servent des intérêts financiers et des ambitions, ou bien la littérature, les sciences, les arts, l'*Action Catholique*, elle, sert l'Église, défend ses droits, s'emploie à promouvoir ses intérêts, parle de ses œuvres et ne néglige rien pour le progrès, surtout religieux et moral, des populations catholiques.

Nous avons donné, de ce discours, un compte rendu très large, parce qu'il nous a semblé que ces notes complèteraient ce que nous avons écrit, à cette même place, la semaine dernière, sur l'*Œuvre de la Presse Catholique*.

Nous regrettons que le manque d'espace nous force à faire très brève l'analyse du puissant discours que Sa Grandeur Mgr P.-Eug. Roy adressa aux paroissiens de Charny sur le sujet si important de la tempérance.

Vous êtes ici, commença Mgr Roy, un bon groupe de tempérants. Je compte que vous ne fléchirez pas. Car, outre que votre défection vous nuirait, à vous, elle ferait du tort à la cause elle-même, en jetant le désarroi dans les rangs de l'armée des sobres.

A tout prix, il faut que vous teniez vos promesses. C'est l'Église elle-même qui vous le demande parce qu'elle sait bien, elle, la grande batailleuse, que, sur les champs de bataille où elle conduit les chrétiens, seuls les tempérants sont capables de livrer jusqu'au bout les combats dont les âmes sont l'enjeu.

Pour vous obliger, en quelque sorte, à rester dans leurs rangs, compromettez-vous dans le bien : affichez-vous comme tempérants convaincus et militants. C'est une grande sauvegarde.

Mgr l'archevêque de Séleucie dénonça, ensuite, les vendeurs de boissons sans licence. Ces gens-là méritent qu'on ait pour eux toutes les sévérités. Ils ont perdu, avec le respect des lois divines et humaines, tout sentiment d'honneur, tout scrupule de conscience. Ce sont, d'ordinaire, des gens prêts à tout faire.

Les catholiques véritables ont deux devoirs envers cette espèce de malfaiteurs publics : ne pas encourager leur commerce et le dénoncer.

Les paroissiens de Charny qui ont des oreilles pour entendre conserveront de ce discours des mots, des formules et des prononcés de jugement qui les garderont pour longtemps dans la science des doctrines et dans celle des faits.

Après quelques phrases de remerciements et quelques mots de conclusion de la part de M. l'abbé Poirier, curé de Charny, eut lieu la bénédiction du Saint-Sacrement, qui termina la séance.

Et je crois bien que la prochaine aura lieu à Sainte-Perpétue !

AUBERT DU LAC.